



THÈME 1 RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
1.1 Biodiversité

PROMOTION DE LA CHARTE DES JARDINS



CONCERNE

- ménage communal
- politiques publiques



TEMPS POUR IMPLANTATION

- moins de 2 ans
- 2 à 5 ans
- plus de 5 ans



COMPLEXITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- faible
- moyenne
- élevée



RESSOURCES NÉCESSAIRES

- basses
- moyennes
- élevées

1 A PROPOS DE L'ACTION

DESCRIPTION

Lancée officiellement lors de l'année de la biodiversité en 2010 en Suisse romande, la Charte des Jardins est un document illustré d'une dizaine de pages qui explique dix bonnes pratiques, simples à appliquer, en matière de plantations, de tonte, de taille des haies et d'entretien du terrain. Toutes sont favorables à la survie de la petite faune: hérissons, oiseaux, papillons, etc.

La Charte des Jardins encourage par exemple les voisins à créer des passages d'une douzaine de centimètres dans leurs barrières pour que les petits animaux puissent changer de jardin sans risquer leur vie en traversant une route.

Pour autant, il ne s'agit pas d'un label ni d'un document juridique : en la signant, on ne s'engage que « moralement » à en suivre les principes, et cet engagement se signale par un emblème exposé à la vue de tous (un hérisson avec une fleur dans la bouche et une mésange sur la tête).

La charte peut s'appliquer sur n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvel-

lement planté. Même si un jardin est constitué uniquement d'une haie de lauriers, d'un gazon ras et de rhododendrons exotiques, on peut cesser d'utiliser des pesticides, laisser pousser plus haut une bande d'herbe, modérer l'éclairage extérieur, et opter pour des espèces sauvages indigènes lorsque l'occasion de planter de nouveaux arbustes se présente.

Dans l'idéal, la Charte des Jardins est gérée par une commune, une association de quartier ou un groupement d'habitants. En effet, l'un de ses buts est de mettre les jardins en réseau, car une famille de hérissons ou de mésanges a besoin d'un espace de survie qui dépasse la capacité d'une seule propriété.

De plus, la charte permet de créer des liens entre les habitants d'un même quartier. Ainsi, plusieurs communes et associations font déjà la promotion de la charte, certaines offrant même l'emblème à chaque signataire du document.

RAISONS D'AGIR

Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. La perte de biodiversité concerne aussi nos régions, notamment parce que les coins de nature régressent sous la pression de l'urbanisation ou d'un usage plus dense du sol.

De plus, les grandes propriétés ont tendance à se morceler, ce qui provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies fleuries et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux.

Pour séparer les nouvelles propriétés, on utilise trop souvent des murs et des grillages infranchissables pour les hérissons, alors qu'il faudrait permettre à ces insectivores de passer d'une parcelle à l'autre, notamment pour faciliter la rencontre entre les deux sexes.

PUBLIC CIBLE, BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires possédant un jardin ou un espace de verdure (villa, immeuble, entreprise); espaces verts de la commune.



2 MISE EN OEUVRE

OBJECTIFS Favoriser la survie de la petite faune (hérissons, oiseaux, papillons, etc.) et de la biodiversité en général.

MÉTHODOLOGIE

- Faire connaître au public l'existence de la Charte des Jardins (du matériel de promotion est en téléchargement libre sous www.charte-des-jardins.ch).
- La Charte peut être adressée avec les autorisations de construire.
- Récolter les engagements signés.
- Fournir un emblème à chaque signataire de la charte.
- Maintenir vivant l'intérêt des habitants de la commune et des signataires.

PLAN D'ACTION, PLANNING Facile et rapide à mettre en œuvre; tout le matériel existe déjà.

FAISABILITÉ (FACTEURS DE RÉUSSITE ET RISQUES) Démarche sans risque, reçue très positivement par les habitants puisqu'il s'agit d'un engagement volontaire, sans contrôle. L'emblème de la Charte des Jardins attire la sympathie.

SUIVI ET ÉVALUATION Nombre de personnes qui signent la Charte des Jardins.

BÉNÉFICES ATTENDUS Davantage de nature dans la commune, moins de pesticides dans les jardins et donc moins de micropolluants dans les eaux et les sols, nouveaux contacts entre voisins.

DÉLIVRABLES ET COMMUNICATION

Communication : newsletter « Dernières nouvelles de la Charte des Jardins », téléchargeable sur www.charte-des-jardins.ch.

Autour de la Charte des Jardins, on peut organiser des conférences sur la faune, des marchés-troc de plantes, des démonstrations de jardinage écologique, etc.



3 RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Pour augmenter le rayonnement de la charte, celle-ci peut être gérée par le bureau communal qui peut tenir un registre des signataires et distribuer les emblèmes.

Le site www.charte-des-jardins.ch offre en téléchargement libre du matériel d'information et de

promotion : charte, logo, posters, prospectus.

Ce matériel peut être mis à disposition par la mairie, placardé sur l'affichage officiel, distribué dans les commerces et les cafés, ou être distribué directement aux citoyens.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Le développement de la charte demande peu de ressources :

- achat ou fabrication d'emblèmes (environ CHF 10.- pièce); éventuelle réalisation personnelle de la commune à partir du logo;
- impression du matériel d'information et des chartes.

4 EXEMPLES, RÉALISATIONS, PERSPECTIVES

Plusieurs communes gèrent déjà la Charte des Jardins comme, par exemple, les communes de Chêne-Bougeries, Onex, Vernier et Meyrin dans le canton de Genève.

5 POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

energie-environnement.ch
Plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement
022 809 40 59, info@energie-environnement.ch

RÉFÉRENCES

Site de la Charte des jardins
www.charte-des-jardins.ch ou www.energie-environnement.ch > Charte des Jardins